

# PASS Agri-valorisation

## REGION OCCITANIE

---

### Présentation du dispositif

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les exploitations agricoles dans la mise en œuvre de leurs projets (création ou modernisation) de transformation à la ferme, de conditionnement et de stockage des productions agricoles et/ou de commercialisation des produits de l'exploitation.

---

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Sont éligibles les exploitations agricoles, dont l'activité porte sur la transformation et/ou le stockage et/ou le conditionnement et/ou la commercialisation de produits agricoles issus de l'exploitation.

#### Quelles sont les particularités ?

##### Entreprises inéligibles

Les CUMA ne sont pas éligibles.

---

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente un taux d'aide de 30% pour les investissements matériels et immatériel lié aux dépenses matérielles et de 50% pour les investissements immatériels stratégique. Elle est plafonnée à 60 000 €.

---

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

#### Auprès de quel organisme ?

Le dispositif Pass Agrivalorisation est dématérialisé. Le dépôt se fait sur le portail de la Région Occitanie.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Entreprise Individuelle
    - › Exploitant agricole

---

## Organisme

### REGION OCCITANIE

- **Hôtel de Région Toulouse**  
22, boulevard du maréchal Juin  
31406 TOULOUSE Cedex 09  
Téléphone : 05 61 33 50 50  
Web : [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

---

## Fichiers attachés

- [Demande de subvention](#) (25/06/2019 - 0.85 Mo)
- [Annexe 1 : Prévisionnel](#) (25/06/2019 - 39.7 Ko)